

Boite postale pour la CAF

Par **philou du 13**, le **23/09/2014** à **19:00**

Salut à tous,

Peut-on avoir une boite postale en dehors de son domicile en percevant des prestations familiales.

Je m'explique je suis domicilié à une adresse et je souhaite faire suivre mon courrier à une boite postale en ai-je le droit? ou peut-on me couper mes prestations.Merci de me répondre.

Cordialement